

Accueil de la petite enfance et accompagnement à la parentalité en 2020 : Les nouvelles ambitions

En 2020, 148 316 allocataires de la Caf (soit plus de la moitié des allocataires) ont pu bénéficier d'une prestation liée à la famille. Le nombre d'enfants à charge s'élève à 272 521, dont 38 075 enfants de moins de 3 ans. Par ailleurs, 155 886 enfants (près de 55 %) vivent dans un foyer à bas revenus.

Tous modes de garde confondus, La Réunion offre un potentiel de 37 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Une moyenne départementale bien inférieure à la moyenne nationale, où environ trois enfants de moins de 3 ans sur cinq (60 %) peuvent bénéficier d'une solution de garde.

Un « plan rebond » est ainsi déployé par la Caf pour accompagner l'ensemble des acteurs vers de nouvelles ambitions pour le territoire.

En 2020, environ 78 % de la population de La Réunion¹ était concernée par au moins une prestation versée par la CAF de La Réunion, soit 665 442 personnes couvertes² (pour une augmentation annuelle de +0,4 %).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

ANNEE	2019	2020	évolution
Effectifs Allocataires	279 956	284 426	1,6%
Population couverte	662 598	665 442	0,4%
Nombre bénéficiaires d'une prestation liée à la famille	148 898	148 316	-0,4%
Nombre de familles CAF ¹	148 307	147 605	-0,5%
Nombre de familles monoparentales CAF	68 040	68 588	0,8%
Nombre de naissances*	12 789	12 650	-1,1%
Nombre d'enfants à charge de 0 à 20 ans ¹	274 022	272 521	-0,5%
Enfants à charge de moins de 3 ans ¹	38 683	38 075	-1,6%
Enfants à charge de moins de 6 ans ¹	80 787	79 463	-1,6%
Enfants de foyers allocataires à bas revenus	159 042	155 886	-2,0%

¹ enfants à charge au sens des prestations familiales - * données estimées

Tableau 1. Allocataires et personnes couvertes Caf

La CAF compte 284 426 allocataires, dont 147 605 familles avec enfants à charge au sens des prestations familiales (PF)³.

Le nombre d'enfants à charge de moins de 20 ans s'élève à 272 521 dont 38 075 enfants de moins de 3 ans et 79 463 enfants de moins de 6 ans. Par ailleurs, 155 886 enfants (soit 55 %) vivent dans un foyer à bas revenus (cf. tableau 1).

Durant l'année, 148 316 allocataires ont pu bénéficier d'une prestation liée à l'accompagnement des familles (soit une légère baisse de -0,4 % par rapport à l'année dernière). Ils représentent plus de la moitié (52 %) du nombre total d'allocataires de la CAF (cf. tableau 1).

Le nombre de naissances pour l'année 2020 est de 12 650. La moitié des enfants nés durant l'année ont une mère âgée entre 25 et 34 ans et environ 5 % des mères ont moins de 20 ans.

Encadré 1

Principales modifications réglementaires intervenues entre novembre 2019 et juin 2020

Majoration du montant du plafond du complément de libre choix du mode de garde (CMG) en présence d'un enfant à charge ouvrant droit à l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). L'article 69 de la loi n°2018-1203 du 22 juin 2019, relative au financement de la sécurité sociale (LFSS) 2019, prévoit la majoration de 30 % du montant maximal du complément de libre choix du mode de garde (CMG) depuis le 1^{er} novembre 2019 pour les familles allocataire dont un des enfants est bénéficiaires de l'AEEH.

Pour la seconde année consécutive, les plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales ont été revalorisés de 0,3 % au 1^{er} avril 2020 (sans lien avec l'évolution de l'indice des prix). Cette revalorisation concerne la prime d'activité (PPA), l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), la prime à la naissance ou à l'adoption, la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), le complément de libre choix du mode de garde (CMG), l'allocation de rentrée scolaire (ARS), l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), la prime de déménagement.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en juin 2020 – CNAF/Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 9 mars 2021)

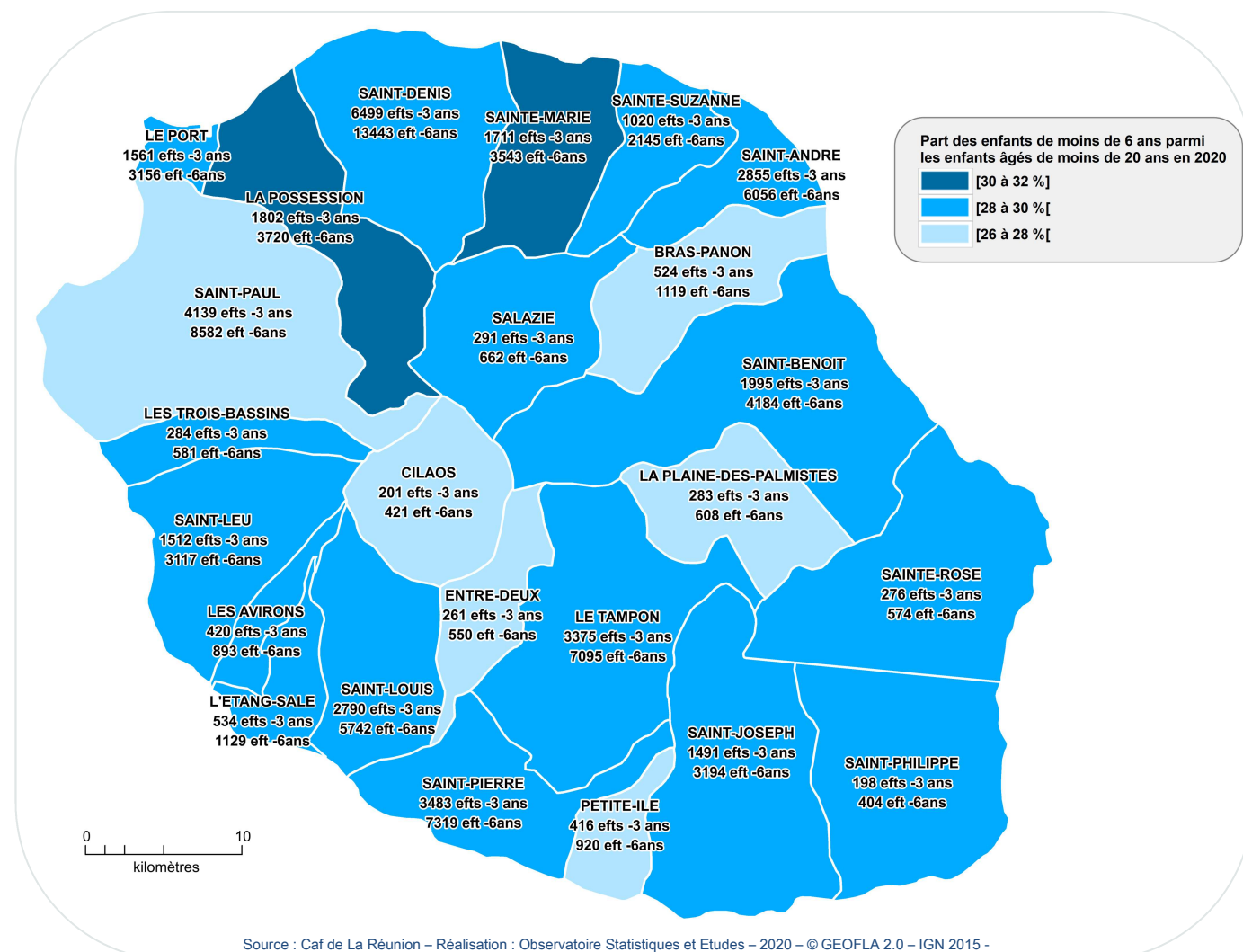
¹ Source : Insee, Population légale – recensement population 2017 : 853 659 habitants (population municipale).

² Comprend l'allocataire, le conjoint éventuel, les enfants et les autres personnes à charge.

³ Ce sont les enfants âgés de 1 mois à moins de 20 ans ouvrant droit à au moins une prestation familiale.

Répartition des enfants de moins de 6 ans sur le territoire

En 2020, La Réunion compte 79 463 enfants âgés de moins de 6 ans (dont 38 075 enfants de moins de 3 ans). La proportion des enfants de moins de 6 ans est inégale sur l'ensemble du département : la proportion d'enfants est plus forte dans le Nord et Nord-Ouest de l'île (cf. carte 1). Elle est en revanche plus faible dans certaines communes de l'Est et du Sud de l'île. Le plus grand nombre d'enfants de moins de 6 ans habitent la commune de Saint-Denis (soit 13 443 enfants).



Carte 1. Répartition des enfants de moins de 6 ans sur le territoire

Familles allocataires	2019	2020	évolution	Part enfants de moins de 3 ans	Part enfants de moins de 6 ans
Couples avec enfants	80 267	79 017	-2%	52,7%	52,9%
Familles monoparentales	68 040	68 588	1%	47,3%	47,1%
Personnes isolées et couples sans enfant	131 649	136 821	4%	-	-

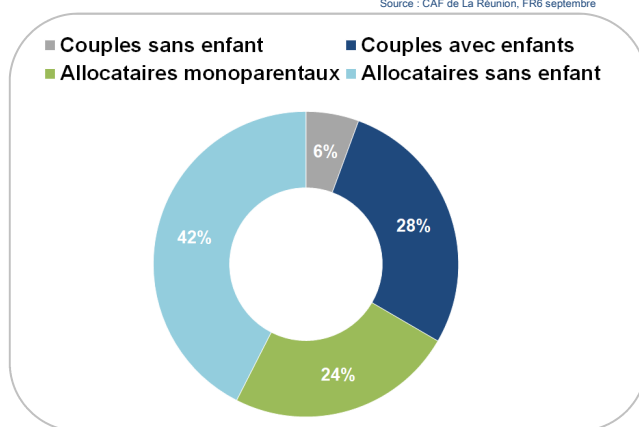
Tableau 2. Les familles allocataires de la Caf

Un quart des foyers allocataires sont des familles monoparentales

En effet, la part des familles monoparentales dans la population allocataire est de 24 % et celle des couples avec enfants de 28 % (cf. graphique 1).

En un an, le nombre de personnes isolées sans enfant et celui des couples sans enfant a augmenté de +4 % (cf. tableau 2). Le nombre de familles monoparentales est resté stable (+1 %).

Enfin, le nombre de couples avec enfant(s) a connu une baisse annuelle de -2 %.



Graphique 1. Situation familiale des allocataires de la Caf

Baisse du nombre de parents mineurs en 2020

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Nombre de parents mineurs	2019	2020	évolution
Couples avec au moins un parent mineur	53	43	-18,9%
Parents isolés mineurs	230	199	-13,5%
Ensemble	283	242	-14,5%

Tableau 3. Effectif des parents mineurs

En 2020, le nombre de parents mineurs répertoriés dans les fichiers CAF s'élève à 242 (contre 283 en 2019), soit une baisse annuelle de -14,5 % (cf. tableau 3).

Dans une très large majorité des cas, ces parents mineurs sont des jeunes femmes isolées.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Enfants nés de mères mineures	2019	2020	évolution
Mères mineures en couple	19	22	15,8%
Mères mineures isolées	98	110	12,2%
Ensemble	117	132	13%

Tableau 4. Enfants nés de mères mineures

En 2020, 132 enfants nés de mères mineures ont été déclarés à la Caf (contre 117 en 2019), soit une hausse annuelle de +13 %.

La quasi-totalité de ces naissances (soit 83 %) concerne des mères mineures isolées (cf. tableau 4).

Comme on peut le constater sur le tableau 4, le nombre de naissances issues de mères mineures augmente, que ces dernières soient en couple (+ 16 %) ou isolées (+ 12 %).

L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Hausse de la capacité théorique d'accueil en 2020

Source : Caf de La Réunion, Académie de La Réunion, Conseil Général de la Réunion

Capacité d'accueil par mode d'accueil formel (par nombre de places)	PLACES POUR 100 ENFANTS CAF DE MOINS DE 3 ANS							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Assistants maternels	9,7	10,1	10,6	10,9	12,2	13,4	11,6	14,7
Ecoles maternelles	2,5	3,4	3,5	4,5	3,9	3,6	3,5	2,8
Salariés à domicile	1,4	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5	1,6	1,6
Etablissements accueil jeune enfant	12,4	13,3	14,0	14,9	15,9	16,6	17,4	18,3
Capacité théorique d'accueil	26,1	28,3	29,5	31,8	33,5	35,1	34,1	37,4

Sources : Caf de La Réunion, Académie de La Réunion, Conseil Général de la Réunion, Imaje.

Tableau 5. la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans depuis 2013

L'offre d'accueil du Jeune enfant est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans⁴ (au sens CAF). Il correspond, à un instant donné, au nombre de places disponibles pour les enfants en EAJE, à l'école, auprès d'assistants maternels et auprès de salariés à domicile⁵.

En 2020, tout mode de garde confondu, La Réunion offre un potentiel de 37,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (contre 34,1 places en 2019). Une moyenne départementale bien inférieure à la moyenne nationale (estimée à 59,3 places pour 100 enfants⁶ - hors Mayotte) et métropolitaine (estimée à 60,2 places pour 100 enfants), où environ trois enfants sur cinq de moins de 3 ans peuvent bénéficier d'une solution de garde.

Cette capacité théorique a augmenté de 11 points depuis 2013 (cf. tableau 5). À la différence de la métropole où l'accueil chez les assistants maternels est prépondérant, à La Réunion, l'offre proposée par les EAJE est le premier contributeur avec en moyenne avec 18,3 places pour 100 enfants Caf (avec une progression de 6 points depuis 2013).

En 2020, l'accueil par les assistants maternels arrive comme deuxième contributeur, couvrant 14,7 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans. Ce taux est en constante progression depuis 2013 (avec +5 points en 7 ans).

L'école maternelle est le troisième contributeur en assurant l'accueil de 2,8 places et enfin, les salariés à domicile ne participent que marginalement à cette offre globale avec 1,6 place pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans (cf. tableau 5).

⁴ La capacité théorique pour les modes de garde formels correspond à une estimation des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Il s'agit, à partir de ce critère, d'appréhender sur un territoire la capacité d'accueil pour les enfants âgés de moins de 3 ans. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistants maternels (qui peuvent également accueillir des plus âgés), les EAJE (Établissements d'accueil du jeune enfant), les salariés à domicile (qui peuvent aussi s'adresser à des enfants plus grands et les écoles maternelles). Cet indicateur comptabilise des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en EAJE. En résumé, l'indicateur est le rapport entre l'offre d'accueil globale en nombre de places et la demande potentielle, à savoir le nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a été approché dans ce travail par le nombre d'enfants de moins de 3 ans Caf (au sens de la législation familiale - soit 38 925 enfants de moins de 3 ans CAF).

⁵ Dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer directement une capacité d'accueil pour la garde à domicile des parents, la garde à domicile a été approximée grâce au nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de la prestation Cmg-garde à domicile de la PAJE.

⁶ Source : L'accueil du jeune enfant en 2019, Observatoire Nationale de la Petite Enfance, Edition 2020.

Une capacité théorique disparate sur le département

On constate de fortes disparités d'une commune à l'autre (cf. tableau 6), avec une capacité théorique globale bien supérieure à la moyenne départementale (37,4 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans) pour le chef-lieu et deux des trois autres sous-préfectures (respectivement Saint-Denis avec 42 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans, Saint-Paul avec 41,1 places et Saint-Pierre avec 48,4 places).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre, Académie de La Réunion, Conseil Général de La Réunion

COMMUNES	Capacité théorique	Places pour 100 enfants CAF de moins de 3 ans			
		Assistants maternels	Garde a domicile	Ecoles maternelles	EAJE
Etang-Sale	63,9	39,9	5,5	0,0	18,5
Sainte-Marie	49,4	15,1	1,2	0,5	32,6
Saint-Pierre	48,4	21,9	1,9	3,0	21,6
Les Aviron	43,9	33,1	1,6	0,0	9,2
Sainte-Suzanne	43,5	14,7	1,7	1,2	25,9
Bras-Panon	43,1	16,1	0,6	11,3	15,1
Saint-Denis	42,0	10,1	1,0	4,9	26,0
Saint-Paul	41,1	17,0	2,0	4,4	17,7
Saint-Leu	38,1	18,9	3,6	1,6	14,0
Petite-Ile	38,0	15,7	2,8	4,2	15,3
La Réunion	37,4	14,7	1,6	2,8	18,3
Le Tampon	35,0	24,4	1,8	0,0	8,8
La Possession	34,7	13,4	2,0	1,5	17,8
Saint-Andre	33,8	9,7	0,8	3,0	20,3
Le Port	32,6	7,7	0,4	3,8	20,7
Entre-Deux	30,3	16,9	2,2	0,0	11,2
Saint-Joseph	27,6	10,0	1,2	1,7	14,7
Saint-Louis	27,0	13,0	2,2	2,8	9,0
Plaine-Des-Palmistes	26,4	8,6	1,0	3,1	13,7
Saint-Philippe	25,8	6,4	2,0	2,5	14,9
Saint-Benoît	21,6	6,9	0,9	1,1	12,7
Trois-Bassins	19,8	6,1	3,1	1,4	9,2
Cilaos	19,2	6,9	5,4	2,0	4,9
Sainte-Rose	18,9	3,9	2,1	9,3	3,6
Salazie	18,7	0,0	0,0	0,0	18,7

Tableau 6. Répartition communale de la capacité théorique d'accueil

Dix communes affichent une capacité d'accueil théorique supérieure à la moyenne départementale en 2020 (cf. tableau 6). C'est la commune de l'Etang-Salé, dans le Sud qui dispose de la capacité la plus élevée du département (63,9 places pour 100 enfants Caf), la plus faible étant Salazie avec 18,7 places. Au-delà de ces disparités, on observe que l'accueil en EAJE est dominant dans plus de la moitié des communes. L'accueil chez les assistants maternels est le premier contributeur dans onze communes de l'île.

Source : Conseil Général de La Réunion

Communes	2019		2020		Ecart places
	Nb ass-maternels	Nbre de places agréées	Nb ass-maternels	Nbre de places agréées	
Le Tampon	219	506	267	846	340
Saint-Pierre	266	689	243	782	93
Saint-Denis	229	651	214	676	25
Sainte-Marie	78	220	79	264	44
Saint-Paul	197	540	214	724	184
Saint-Leu	76	221	85	292	71
Saint-Andre	90	215	98	284	69
La Possession	81	221	75	248	27
Sainte-Suzanne	52	124	50	154	30
Saint-Joseph	47	147	46	153	6
Saint-Louis	113	296	117	374	78
Entre-Deux	17	51	14	45	-6
Petite-Ile	20	54	21	67	13
Les Aviron	39	99	43	144	45
Bras-Panon	32	88	32	87	-1
Le Port	33	104	38	122	18
Saint-Benoît	49	130	48	141	11
Trois-Bassins	nc	12	5	18	6
Saint-Philippe	nc	12	4	13	1
Salazie	nc	nc	nc	nc	-
Cilaos	nc	5	5	14	9
Etang-Sale	55	182	62	216	34
Sainte-Rose	5	13	nc	11	-2
Plaine-Des-Palmistes	11	22	12	25	3
Total	1 719	4 602	1 776	5 700	1 098

nc: effectifs inférieurs à 5

Tableau 7. Répartition communale des assistantes maternelles

Les capacités d'accueil les plus fortes se concentrent sur une région allant du Nord-Ouest au Nord-Est (cf. tableau 7) : Saint-Denis et Saint-Paul dépassent largement les 600 places agréées. Dans la région du Sud, le Tampon et Saint-Pierre comptent les plus grands nombres d'agrément (avec respectivement 846 places et 782 places). A l'opposé, les offres d'accueil les plus faibles se situent dans le Sud-Est du département.

L'accueil individuel

Les assistants maternels

En 2020, selon le Conseil Départemental de La Réunion, ce sont 1 776 assistants maternels qui ont été agréés pour un total de 5 700 places, soit un potentiel d'environ 3,2 places par assistant maternel (cf. tableau 7).

Par rapport à 2019, le nombre de places agréées a augmenté de 1098 places en un an (avec 57 assistants maternels agréés). Cette hausse du nombre de places s'explique en grande partie par la crise sanitaire. En effet, celle-ci aurait motivé les familles à privilégier l'accueil individuel, supposé plus sécurisé que l'accueil collectif (crèches, jardins d'enfants, multi-accueil, etc.), dans la mesure où les enfants sont au contact d'un nombre d'enfants plus réduit (soit un maximum de 4 enfants par assistant maternel agréé à domicile et de 16 enfants en Maison d'assistants maternels).

Hausse des bénéficiaires du complément mode de garde - assistant maternel

Sur un an, le nombre de familles, avec des enfants âgés de moins de 6 ans, bénéficiaires de cette prestation a augmenté de +9 %, soit +296 familles supplémentaires (cf. tableau 8). Cela s'explique en partie par la crise sanitaire du Covid-19 et le recours par de nombreuses familles à un mode de garde individuel.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Complément mode garde assistant(e) maternel(le)	Présence d'enfants de 0 à -3 ans		Présence d'enfants de 0 à -6 ans	
	Familles	Enfants	Familles	Enfants
2020	3 023	3 183	3 505	4 351
2019	2 792	2 962	3 209	3 985
Evolution (en %)	8%	7%	9%	9%

4 351 enfants de moins de 6 ans ont bénéficié, en 2020, du Complément mode de garde (Cmg) - assistant maternel, dont 3 183 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 8).

Tableau 8. Complément mode de garde assistantes-maternelles

Encadré 2

Au niveau national, en juin 2020, 813 000 foyers bénéficient d'au moins un complément de mode de garde (CMG), en diminution de 7,4 % par rapport à juin 2019, soit -65 100. Cette évolution baissière, nettement plus marquée que les années précédentes, est constatée pour les trois types de CMG : le CMG « structure » (-13,0 %), le CMG « assistant maternel » (-6,4 %) et le CMG « garde à domicile » (-12,8 %). Elle s'explique en partie par le confinement intervenu en mars dernier et le recours par de nombreuses entreprises au chômage partiel qui, de fait, limitent les besoins de garde des familles.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en juin 2020 - CNAF/Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 9 mars 2021).

La garde à domicile

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Communes	Nb enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Cmg Garde a domicile	Nb enfants de moins de 6 ans bénéficiaires du Cmg Garde a domicile	Familles bénéficiaires Cmg-Garde à domicile
Les Avirons	7	24	21
Bras-Panon	nc	8	9
Entre-Deux	6	17	14
Etang-Salé	30	72	58
Petite-Ile	12	23	20
Plaine-Des-Palmistes	nc	7	5
Le Port	7	18	18
La Possession	37	82	61
Saint-André	23	47	42
Saint-Benoît	18	47	38
Saint-Denis	66	154	124
Saint-Joseph	19	44	40
Saint-Leu	55	116	91
Saint-Louis	62	134	110
Saint-Paul	84	197	156
Saint-Pierre	68	172	134
Saint-Philippe	nc	9	8
Sainte-Marie	21	48	36
Sainte-Rose	6	13	9
Sainte-Suzanne	18	37	29
Salazie	nc	nc	nc
Le Tampon	61	138	111
Trois-Bassins	9	21	19
Cilaos	11	18	14
inconnu	nc	nc	nc
Total	630	1 450	1 171

nc: Effectifs inférieurs à 5

Tableau 9. Complément mode de garde à domicile en 2020

C'est surtout dans les communes de Saint-Paul, de Saint-Pierre, de Saint-Denis, du Tampon, de Saint-Louis et de Saint-Leu que cette garde à domicile s'est développée. Elles concentrent à elles seules 62 % des familles bénéficiaires de cette prestation (cf. tableau 9).

L'accueil collectif

L'accueil en Etablissement d'Accueil du Jeune enfant (EAJE)

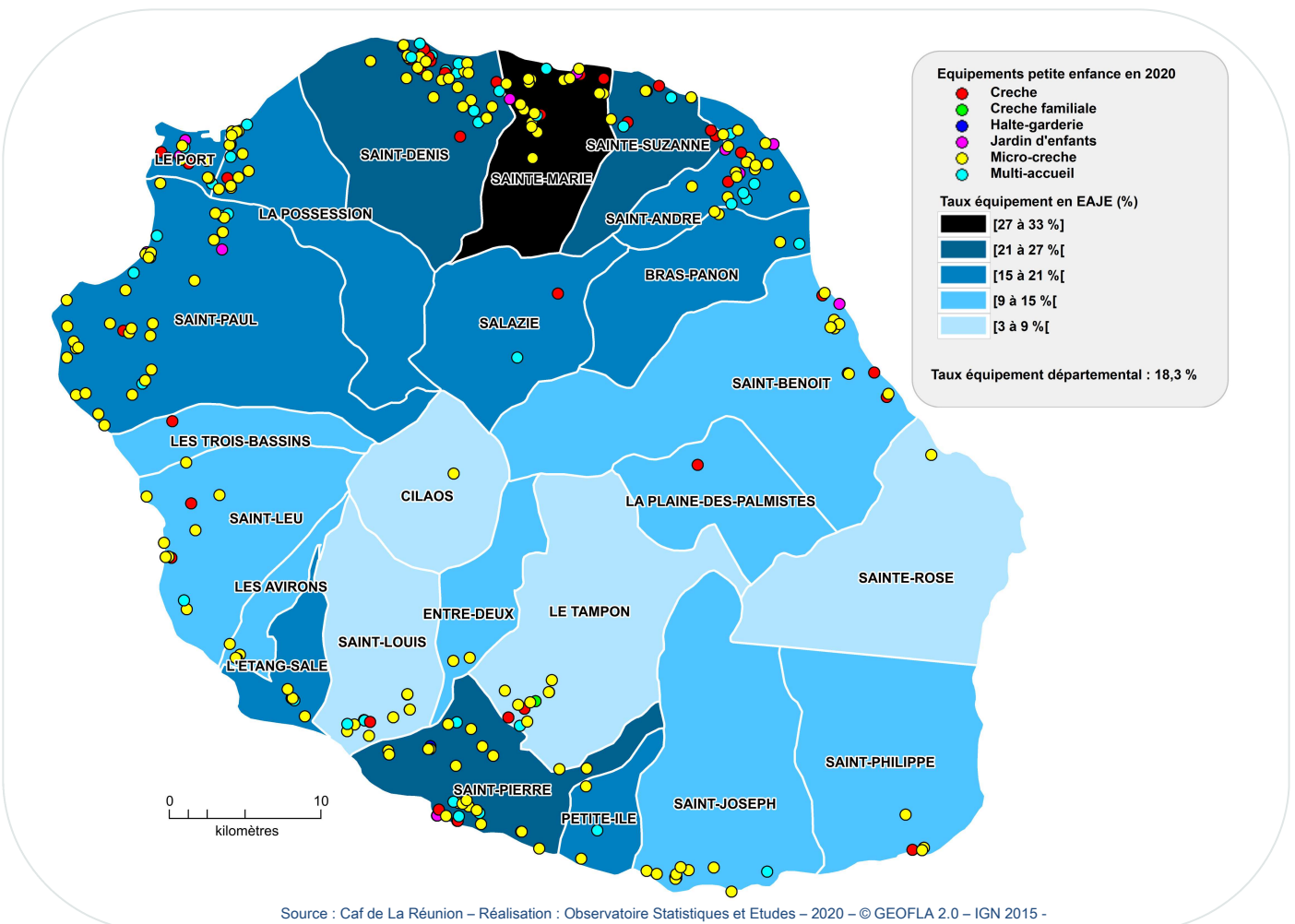
Destinés aux enfants âgés de moins de 6 ans, les EAJE regroupent les crèches, micro-crèches, établissements périscolaires, jardin d'enfants, les haltes-garderies et les établissements réalisant du multi-accueil. Afin de permettre aux parents de concilier activité professionnelle et vie familiale, ces structures constituent une ressource essentielle qui complète celle offerte par les autres modes de garde du jeune enfant (assistante maternelle agréée et garde à domicile).

Type de structures d'accueil	Nombre EAJE 2019	Nombre EAJE 2020	Nombre de places	Nombre familles fréquentant EAJE	Nombre total enfants accueillis	Dont nombre enfants de moins 3 ans	dont enfants porteurs de handicap
Crèches collectives	47	45	1 947	3 830	4 126	3 713	50
Haltes-Garderies	3	2	34	153	161	117	0
Jardins d'Enfants	15	15	554	1 318	1 413	1 064	32
Multi-Accueils	41	50	2 194	4 017	4 478	3 548	47
Crèches Familiales	2	2	70	46	92	89	0
Micro-crèches	228	232	2 318	4 587	4 625	3 951	17
Total	336	346	7 117	13 951	14 895	12 482	146

Tableau 10. Effectifs des structures d'accueil

En 2020, les 346 EAJE implantés à La Réunion et financés par la CAF proposent 7 117 places destinées aux enfants de moins de 6 ans, soit une hausse de +3,5 % en un an (cf. tableau 10). En moyenne, cela représente une offre d'environ 21 places par établissement d'accueil. Les micro-crèches (limitées à l'accueil de 10 enfants) offrent globalement davantage de places, comparativement aux autres Eaje avec 2 318 places (soit un tiers des places totales). Les établissements multi-accueil arrivent en deuxième position (avec 31%), juste devant les crèches collectives (27 %). Le nombre total d'enfants accueillis dans ces structures d'accueil s'élève à 14 895 en 2020 (dont 12 482 enfants de moins de 3 ans et 146 enfants porteurs de handicap). Le nombre de familles fréquentant les EAJE est estimé à 13 951 familles. Un tiers des familles sont monoparentales, souvent des mères célibataires avec un seul enfant.

Le taux d'équipement d'accueil du jeune enfant est en hausse



Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 2020 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

Carte 2. Répartition communale du taux d'équipement EAJE

Les communes du Nord et de l'Ouest ont les taux d'équipements d'accueil⁸ du jeune enfant les plus importants. Le Sud-Est du département demeure la région la moins équipée. Le taux d'équipement départemental est de 18,3 % en 2020 (contre 17,4 % en 2019) : 16 communes de l'île ont un niveau d'équipement inférieur à ce taux. Seulement quatre communes (Saint-Denis, Saint-Pierre, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne) ont des taux supérieurs à 21 % (voir carte 2). Les communes de Sainte-Rose et Cilaos avec moins de 5 %, ont les taux d'équipement les plus faibles. Les communes qui ont un taux d'équipement important correspondent, globalement, à des zones à forte attractivité (en terme d'emploi) et, où le potentiel financier par habitant reste élevé, ce qui engendre une forte demande en terme de places d'accueil. Les entreprises et les associations se sont ainsi logiquement implantées sur ces territoires.

⁸ Rapport entre nombre de places en EAJE et le nombre d'enfants de moins de 3 ans. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a ici été approximé par le nombre d'enfants CAF.

Communes	Nb Eaje en Qpv	Nb places Eaje en Qpv
Saint-Denis	14	405
Sainte-Marie	4	60
Sainte-Suzanne	2	66
Le Port	8	190
St-Paul	5	60
Saint-Louis	10	174
Saint-Pierre	9	273
Saint-Joseph	2	20
Le Tampon	2	70
Saint-André	6	124
Saint-Benoît	4	90
Total	66	1 532

Tableau 11. Les EAJE en Quartiers prioritaires de la ville (Qpv)

L'accueil en école maternelle

En 2020, les classes préélémentaires de La Réunion, ont accueilli 41 811 enfants, dont 1 097 enfants de moins de 3 ans (dont 19 classes passerelles - cf. p11), contre 1 367 l'année dernière.

Cet effectif a connu une baisse de -20 % en un an. La majorité des enfants de moins de 3 ans sont scolarisés dans les communes de Saint-Denis, Saint-Paul et de Saint-Pierre.

Enfin, à la rentrée 2020, sept communes possèdent un effectif d'enfants scolarisés de moins de 3 ans inférieur à 5 (cf. tableau 12).

Encadré 4

Les effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré à la rentrée 2020-2021 à La Réunion

Dans le préélémentaire public, la tendance à la baisse des effectifs, amorcée depuis 2008, se poursuit en 2020 en s'accroissant (-2,4% après -0,9% en 2019). Pendant que le nombre de naissances baisse régulièrement depuis 4 ans, le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans diminue dans l'enseignement public (-275, -20,3% après -5% en 2019 et -9,1% en 2018).

Le privé scolarise également moins d'enfants de 2 ans (77 après 96 inscrits en 2019). Le taux global de scolarisation des moins de 3 ans perd 2 points et descend à 8,8%. Parmi les enfants de 2 ans scolarisés, plus de quatre sur dix sont scolarisés dans les écoles classées en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+). La baisse du nombre d'enfants scolarisés à 4 ans (-360, -2,8%) est due pour partie au recul du nombre de naissances domiciliées en 2016 (-270). Elle s'explique aussi par l'augmentation significative de l'instruction à domicile (2,6 fois plus qu'en 2019). Parmi les 700 demandes recensées depuis la rentrée, 110 concernent des enfants âgés de 4 ans.

Source: Les effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré : constat de rentrée 2020-2021 », Note d'information, DSM 4 - Statistiques et indicateurs de pilotage, n°245, Janvier 2021.

Près d'un quart des structures d'accueil du jeune enfant sont implantés dans les Quartiers prioritaires de la ville

En 2020, 66 EAJE sont implantés dans les Quartiers prioritaires de la Ville (Qpv) (cf. encadré 3), soit moins d'un quart des structures d'accueil du jeune enfant du département. Le nombre de places d'accueil offertes par ces structures s'élève à 1 532 places, représentant environ 22 % des places en Eaje (cf. tableau 11).

La commune de Saint-Denis concentre le plus d'Eaje en Qpv (avec 14 structures) et les communes de Sainte-Suzanne, Saint-Joseph et du Tampon le moins (avec 2 structures). Cela s'explique, entre autres, par le fait que Saint-Denis compte davantage de Qpv (soit 11 quartiers).

Encadré 3

Au 1er janvier 2017, le département compte 49 Quartiers prioritaires de la ville (Qpv), répartis dans 13 communes. Le département est fortement concerné par la politique de la ville: environ un quart de la population couverte de la Caf réside dans un quartier prioritaire.

Communes	Total maternelles	Dont enfants de -3 ans
Aviron	484	0
Bras Panon	719	61
Entre-Deux	290	0
Etang-Salé	584	0
Petite Ile	512	18
Plaine des Palmistes	303	9
Le Port	1 796	60
Possession	1 849	27
St-André	3 233	87
St-Benoît	2 129	23
St-Denis	7 208	325
St-Joseph	1 695	26
St-Leu	1 553	24
St-Louis	2 979	81
St-Paul	4 623	188
St-Pierre	3 905	107
St-Philippe	203	5
Ste-Marie	1 721	9
Ste-Rose	332	26
Ste-Suzanne	1 141	13
Salazie	369	0
Tampon	3 641	0
Trois-Bassins	323	nc
Cilaos	219	nc
REUNION	41 811	1 097

nc: Effectifs inférieurs à 5

Tableau 12. Les effectifs des classes de maternelles en 2020

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Les actions de « soutien aux parents » correspondent aux mesures/dispositifs CAF de soutien en faveur des familles (aides financières, équipements sociaux, etc). Alors que les actions de « soutien à parentalité » correspondent davantage aux mesures qui promeuvent les « compétences parentales ou la relation parent-enfant » et font référence aux dispositifs spécifiques du REAAP, LAEP, CLAS et de la Médiation Familiale.

Les mesures de soutien aux parents

Les prestations familiales sont des allocations spécifiques destinées aux familles. Elles ont pour objet d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. Par conséquent, ces aides aux familles peuvent être assimilées à des dispositifs/actions de « soutien aux parents ».

Il existe huit prestations familiales et l'attribution de chacune d'entre elles est soumise à des conditions générales d'attribution et selon des modalités spécifiques (cf. tableau 13). Les possibilités de cumul sont parfois limitées.

En 2020, 148 316 allocataires ont pu bénéficier d'une prestation liée à la famille (soit une baisse en glissement annuel de -0,4%).

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Nombre bénéficiaires d'une prestation liée à l'accompagnement des familles	2019	2020	Evolution
Effectifs allocataires	148 898	148 316	-0,4%
Allocation familiale	136 385	136 302	-0,1%
Complément familial	17 131	16 618	-3,0%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	6 309	7 161	13,5%
Allocation de soutien familial	37 977	37 955	-0,1%
Allocation de rentrée scolaire	80 463	80 382	-0,1%
Prestation accueil Jeune enfant	35 442	34 876	-1,6%
Allocation de logement familial	65 937	65 774	-0,2%
Allocation journalière de journée parentale	41	43	4,9%

Tableau 13. Les bénéficiaires d'une prestation familiale (PF)

Dans les DOM, les Allocations familiales (AF) sont versées dès l'arrivée du premier enfant à charge. La CAF de La Réunion comptabilise 136 302 allocataires d'AF, un effectif en légère baisse par rapport à l'année dernière (avec -0,1 %). Les AF représentent la principale prestation à La Réunion (cf. tableau 13).

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

Avec 34 876 bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires de la Prestation d'Accueil du Jeune enfant (PAJE) continue de baisser en 2020, soit de -1,6 % sur un an. Au niveau national, cette baisse est de -3,8 % (cf. encadré 5).

La CAF compte 914 allocataires bénéficiaires de la prime de naissance. Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation de base (soit 31 557 allocataires), baisse de -3 % (cf. tableau 14). Cela s'explique, entre autres, par la baisse des naissances durant l'année. La baisse des plafonds de ressources intervenue au 1er avril 2018 va également dans le sens d'une baisse du nombre d'allocataires (cf. encadré 5).

Le nombre de bénéficiaires de la PrePare s'élève en 2020, à 1 371 bénéficiaires, contre 1 489 en 2019 (soit une baisse de -7,9 %).

Source : CAF de La Réunion, FR6

Prestation Accueil du Jeune Enfant	2019	2020	évolution
Prime naissance/adoption	942	914	-3,0%
Allocation de base	32 392	31 557	-2,6%
Libre choix d'Activité (CLCA + COLCA)	3	6	100,0%
Complément mode de garde	6 930	7 148	3,1%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	1 489	1 371	-7,9%

Tableau 14. Les bénéficiaires de la PAJE

En 2020, 7 148 allocataires sont bénéficiaires d'au moins un Complément de mode de garde (Cmg), un effectif en progression annuelle de +3,1 %. Cette hausse s'explique, en grande partie, par la hausse du nombre de bénéficiaires du Cmg « assistant maternel ».

En effet, le Cmg « assistant maternel » a augmenté de +9,2 % en glissement annuel et reste la prestation la plus importante en nombre d'effectifs (soit 3 507 allocataires). Le Cmg « structure » (association ou entreprise prestataire) connaît une évolution de -5,1 %, avec 2 557 bénéficiaires contre 2 694 en 2019. Cette baisse s'explique en grande partie par la crainte des familles à inscrire leurs enfants dans les structures d'accueil collectif (dont les micro-crèches font partie) depuis le début du confinement lié à la crise sanitaire, au profit de l'accueil individuel, au sein duquel ont trouvé à la fois les assistants maternels, exerçant ou non en Maison d'assistants maternels (Mam), et les gardes à domicile : respectivement + 9,2 % et + 5,3 %).

Encadré 5

En juin 2020, au niveau national, 1 947 400 foyers bénéficient de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). La tendance à la décroissance des effectifs observée depuis 2012 se poursuit avec une baisse de -3,8 % sur un an, soit -77 600 foyers.

Près de huit foyers sur dix bénéficiaires de la PAJE perçoivent également l'allocation de base (AB), dont le nombre de foyers allocataires diminue également de 4,0 %, soit -62 200 foyers. Ce recul s'explique à la fois par : 1) la baisse de la natalité ; 2) les mesures de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) de 2014 qui prévoit un abaissement des plafonds de l'AB pour les enfants nés à compter du 1er avril 2014 ; 3) la baisse des plafonds de ressources intervenue au 1er avril 2018.

En juin 2020, 813 000 foyers bénéficient d'au moins un complément de mode de garde (CMG), en diminution de 7,4 % par rapport à juin 2019, soit -65 100. Cette évolution baissière, nettement plus marquée que les années précédentes, est constatée pour les trois types de CMG : le CMG « structure » (-3,0 %), le CMG « assistante maternelle » (-6,4 %) et le CMG « garde à domicile » (-12,8 %). Elle s'explique en partie par le confinement intervenu en mars dernier et le recours par de nombreuses entreprises au chômage partiel qui, de fait, limitent les besoins de garde des familles. Le nombre de foyers qui recourent à des compléments d'activité (CLCA et PreParE) continue lui aussi de diminuer, -7,0 % entre juin 2019 et juin 2020, soit -18 700 foyers. Cette prestation, portée principalement par la prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE), en remplacement du complément de libre choix d'activité (CLCA) et du complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA) depuis le 1er janvier 2015, a été attribuée à 245 900 bénéficiaires en juin 2020.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en juin 2020 – CNAF/Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 9 mars 2021)

Hausse de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Encadré 6

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Age des enfants bénéficiaires de l'AEEH	Familles monoparentales	Couples	Ensemble
Enfants de moins de 3 ans	55	73	128
Enfants de moins de 6 ans	352	396	748
Total enfants bénéficiaires	3 828	3 971	7 799
Total familles bénéficiaires	3 519	3 642	7 161

Tableau 15. Les enfants bénéficiaires de l'AEEH

Le nombre de bénéficiaires de l'AEEH, soit 7 161 allocataires poursuit sa progression en 2020 (avec une hausse de +13,5 %). Cette croissance des effectifs résulte de divers facteurs (cf. encadré 6). Parmi les bénéficiaires de cette prestation, plus de la moitié (55 %) ne perçoivent que l'allocation de base sans complément.

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH s'élève à 7 799 (contre 6 804 en 2019). Près de la moitié (49 %) des enfants bénéficiaires vivent dans des familles monoparentales (cf. tableau 15).

Au niveau national, la forte augmentation du nombre de bénéficiaires d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) se poursuit. Elle s'élève à + 7,8 % entre juin 2019 et juin 2020 soit + 24 500 familles. Cette croissance continue des effectifs résulte de différents facteurs. En premier lieu, le nombre d'enfants de moins de 20 ans tend à progresser à long terme. En parallèle, la prévalence de certains handicaps augmente et le handicap est potentiellement mieux détecté et socialement mieux accepté, amenant davantage de parents à recourir à la prestation. Enfin, cette augmentation pourrait également traduire un changement dans l'accompagnement de l'enfant, allant dans le sens d'une scolarisation plus systématique des enfants handicapés en milieu ordinaire au détriment des structures spécialisées. Parmi les 337 200 foyers bénéficiaires de la prestation, 65 % ne perçoivent que l'allocation de base.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en juin 2020 – CNAF/Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 9 mars 2021)

La Prestation de Service Unique (PSU)

Parallèlement au Cmg de la PAJE qui peut être versé au gestionnaire de micro-crèche qui a fait ce choix, la Prestation de Service Unique (PSU) est une aide au fonctionnement versée au gestionnaire de l'établissement qui accueille des enfants âgés de moins de 4 ans. En contrepartie de ce financement, la CAF demande aux gestionnaires de calculer les participations familiales selon un barème national proportionné aux ressources et au nombre d'enfants à charge.

Source : CAF de La Réunion, 2020

Le mode de financement des EAJE	Nombre de places	%	Nombre d'EAJE	%
EAJE financés par la PSU, dont :	5 178	73%	152	44%
* EAJE autres que micro-crèches (1)	4 799	67%	114	33%
* Micro-crèches PSU	379	6%	38	11%
Micro-crèches ayant opté pour la PAJE CMG Structure	1 939	27%	194	56%
TOTAL	7 117	100%	346	100%

(1) Crèche collective, multi-accueil, jardin d'enfants, halte-garderie, établissement périscolaire, crèche à gestion parentale, crèche familiale

Tableau 16. Le mode de financement des EAJE

En 2020, 44 % des structures d'accueil bénéficient de la PSU, dont 11 % de micro-crèches (cf. tableau 16). La quasi-totalité des micro-crèches, soit 194, ont opté pour un financement direct par les parents via le Complément mode de garde (CMG) « structure » de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), pour un nombre total de places de 1 939 (contre 1 979 en 2019).

Source : CAF de La Réunion, 2020

Nombre de places créées en 2020 (PSU + Cmg PAJE)	+359
Places financées par la PSU	319
Ouverture de 10 nouveaux EAJE dont 4 micro-crèches de 10 places	234
Réouverture après travaux	30
Transformation de micro-crèches Paje Cmg en PSU	40
Places en micro-crèches ayant opté pour le Cmg PAJE	40
Nombre de places supprimées en 2020 (PSU + Cmg PAJE)	-121
SOLDE	+238

Tableau 17. Le nombre de places créées et supprimées en EAJE en 2020

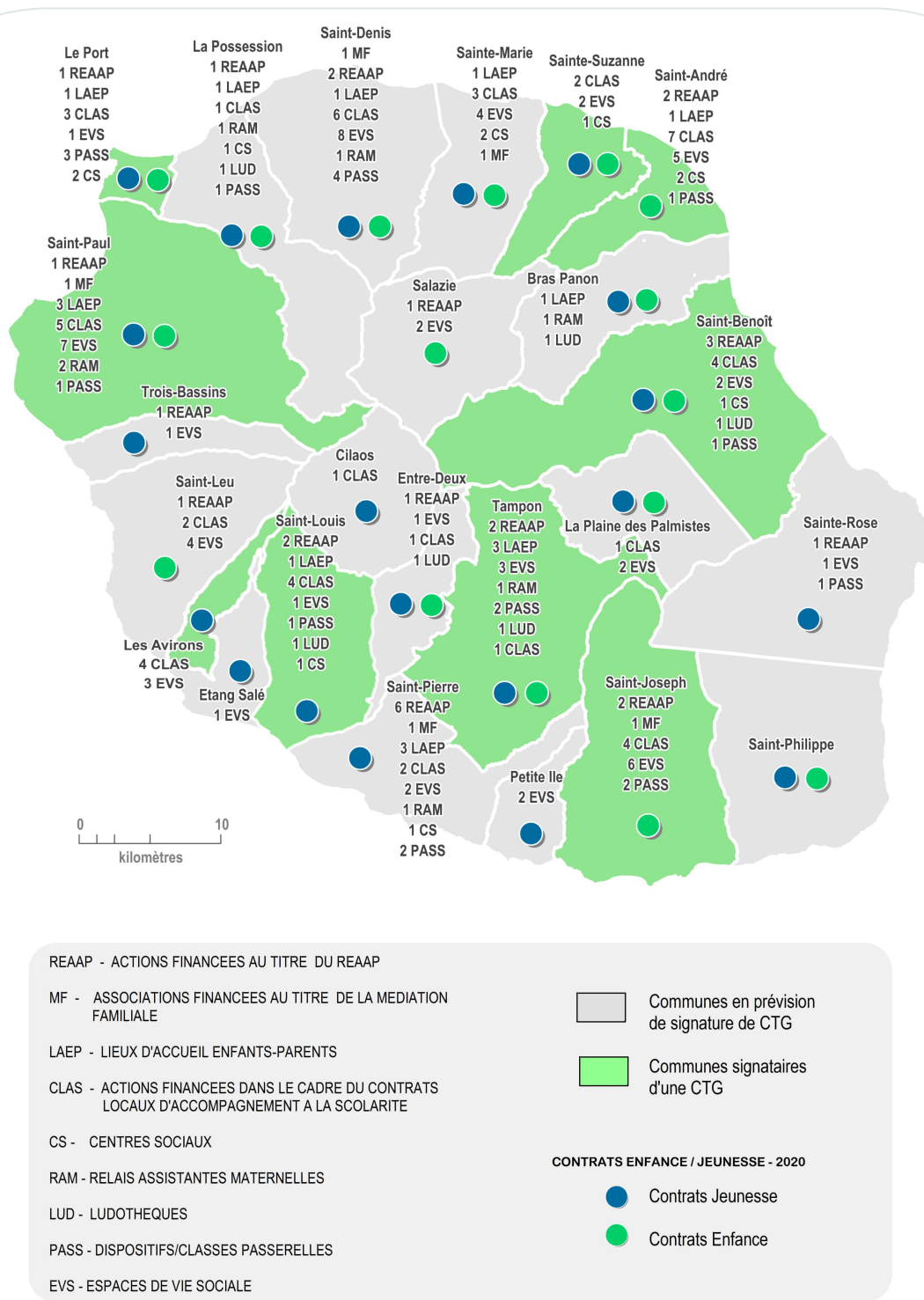
En 2020, 359 places d'accueil (en PSU et Cmg-PAJE) ont été créées, avec l'ouverture de 10 nouvelles structures d'accueil collectif (pour un total de 234 places) et de 4 micro-crèches (pour un total de 40 places).

Ce sont 30 places qui ont été créées suite à une réouverture d'EAJE après travaux. Enfin, 40 places ont été créées après transformation de micro-crèches PAJE-Cmg en PSU (cf. tableau 17).

Durant l'année 2020, 121 places d'accueil (en PSU et Cmg-PAJE) ont été supprimées (cf. tableau 17), dont 50 places liées à des fermetures de micro-crèches.

Les travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux de la Caf écoutent, et soutiennent les familles avec enfant à charge à certains moments pouvant fragiliser leur vie familiale (grossesse monoparentale, séparation, maladie et handicap de votre enfant, décès de votre enfant ou du parent de votre enfant, impayé de loyer ou de prêt). En 2020, 4 895 familles ont été accompagnés par les travailleurs sociaux (contre 4 200 familles en 2019).



Carte 3. Répartition territoriale des équipements parentalité en 2020

Les Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des assistantes maternelles, des parents et des professionnels de la petite enfance. Les parents (et les futurs parents) peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. En 2020, le département compte 7 RAM : 2 dans le Sud, 3 dans l'Ouest, 1 dans le Nord et 1 dans l'Est (cf. carte 3).

Les classes passerelles

La « Passerelle » désigne une formule partenariale qui fait intervenir différents professionnels de la petite enfance afin de faciliter le passage d'un jeune enfant de sa famille à l'école maternelle, en accompagnant ses parents dans cette démarche de première socialisation extrafamiliale ou communautaire. C'est une classe spécifique, localisée dans une école maternelle, pour les enfants à partir de 2 ans issus de milieux défavorisés.

En 2020, 17 classes passerelles et 2 dispositifs passerelles (Très Petites Sections - TPS) étaient financés par la CAF en lien avec l'Education Nationale et les communes, pour 212 enfants (cf. carte 3).

Les centres sociaux

Un centre social est un lieu de proximité, ouvert à tous les habitants d'un quartier, d'une commune ou d'un territoire. C'est un lieu où les habitants mettent concrètement en place des projets pour améliorer la vie quotidienne.

Des services de proximité et des activités (éducatives, culturelles, de loisirs...) adaptés y sont donc proposés. Un centre social permet également un dialogue avec les élus locaux, les pouvoirs publics, les travailleurs sociaux et les associations locales.

Le département compte en 2020 (cf. carte 3) : 11 centres sociaux agréés dont 7 au sein de Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les espaces de vie sociale (EVS)

L'espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, a minima les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- 1) Le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage,
- 2) La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

En 2020, 58 projets ont été mis en œuvre (dont 19 en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville), implantés dans 21 communes (cf. carte 3).

Le Contrat enfance-Jeunesse (CEJ)

Le Contrat Enfance - Jeunesse est signé pour une période de 4 ans entre la CAF et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise ou d'une administration de l'Etat. Il vise à mettre en œuvre et à développer une politique globale en faveur de l'accueil de la petite enfance et des loisirs des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans.

Son objectif est d'accompagner tant sur le plan qualitatif que quantitatif, l'accueil des jeunes enfants et des adolescents. Le CEJ comporte 2 volets distincts : un volet « Enfance » et un volet « Jeunesse » avec deux enveloppes budgétaires différentes.

En 2020, 20 communes ont signé un contrat « Jeunesse » et 16 communes un contrat « Enfance » (cf. carte 3).

L'intermédiation financière : un nouveau service public de versement des pensions alimentaires

L'année 2020 a été consacrée à la préparation et à la mise en œuvre de cette réforme importante et répondant à une question sociale d'envergure qu'est la séparation et le paiement effectif des pensions alimentaires.

Depuis octobre 2020, la mission d'intermédiation financière a été confiée à la structure de la Caf et de la Msa dédiée aux pensions alimentaires : l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa). Ce nouveau dispositif d'intermédiation financière des pensions alimentaires entre les parents séparés ou divorcés étend les missions actuelles de l'Aripa en lui permettant, au-delà des cas de violences, de proposer aux parents d'être, entre eux, le rôle d'intermédiaire financier. L'agence collectera les pensions alimentaires auprès du parent débiteur avant de les reverser au parent créancier.

Les séances d'information « rester parents après la séparation »

La Caf de La Réunion propose des séances d'information gratuites avec le soutien d'associations de médiation familiale. Animées par des professionnels, ces séances en groupe abordent :

- 1) Les aspects sociaux et psychologiques de la séparation.
- 2) Les réactions et besoins des enfants selon leur âge.
- 3) Des informations juridiques sur les effets de la séparation et du divorce.
- 4) Ce que permet la médiation familiale.
- 5) Les informations et ressources à proximité des lieux de résidence des parents.

Les objectifs sont, notamment, d'aider les parents à comprendre ce qu'ils sont en train de vivre, à aider leurs enfants à s'adapter au changement, à traverser les conflits et le stress induits par la séparation.

En 2020, 10 séances animées avec les médiateurs familiaux et un référent ARIPA (Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires) ont été réalisées pour 77 parents.

Les ludothèques

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent à la fois le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Pour aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, la CAF soutient la création et le fonctionnement de ludothèques.

On comptabilise en 2019, 6 ludothèques sur le département (cf. carte 3) : à La Possession, à Bras-Panon, à Saint-Benoît, à l'Entre-Deux, au Tampon et à Saint-Louis.

Les mesures de soutien à la parentalité

Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Les REAAP tiennent une place spécifique dans la construction de la politique de soutien à la parentalité. C'est un réseau d'institutions, d'associations et de structures qui proposent des actions, des activités, pour, par et avec les parents. Son objectif prioritaire est de valoriser les parents dans leurs compétences au sein de la famille. Dans ce cadre, le réseau met en place des actions de proximité pour favoriser les relations entre les parents, les parents et leurs enfants, les parents et l'école. Les actions menées permettent à toutes les familles d'échanger, de dialoguer et de participer à des ateliers favorisant le lien social (parents/enfants – parents/écoles, etc.).

A La Réunion, 27 actions liées au REAAP ont été menées en 2020 (cf. carte 3).

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

L'objectif des LAEP est de permettre à l'enfant de bénéficier d'un lieu de socialisation et de préparation à la vie collective et scolaire, et de faire des rencontres avec d'autres enfants ainsi qu'avec des adultes extérieurs à la sphère familiale. Il ne s'agit en aucun cas d'un mode de garde. Les LAEP sont des équipements agréés par la CAF et qui bénéficient d'une aide financière pour leur fonctionnement.

En 2020, La Réunion compte 16 LAEP (dont 7 au sein de Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) et répartis sur 10 communes (cf. carte 3).

Les Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

A destination des enfants scolarisés et de leurs parents, ce dispositif partenarial a pour finalité de contribuer à la réussite scolaire des enfants et des jeunes et, par la même, de participer à la prévention de l'illettrisme, problématique majeure dans le département. Les objectifs du CLAS sont :

- 1) d'apporter un soutien aux élèves ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social, leur fournir des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs, élargir leurs centres d'intérêt.
- 2) d'accompagner les parents, voire renforcer leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et faciliter le dialogue entre les familles et l'école.

En 2020, on enregistre 51 projets financés dans le cadre du dispositif CLAS permettant un soutien scolaire personnalisé d'enfants et un accompagnement des parents dans leurs rôles éducatifs pour 5 700 enfants bénéficiaires (cf. carte 3).

La Médiation Familiale

La Caf de La Réunion finance des associations de médiation familiale agréées. Cette action s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des familles confrontées à une situation de séparation qu'elle soit en cours, passée ou à venir. La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial (séparation, divorces, etc.),
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié, impartial et sans pouvoir de décision : le médiateur familial.

En 2020, les actions de Médiation Familiale sont portées sur tout le département par 5 associations et 11 médiateurs familiaux. 897 médiations ont abouti durant l'année (cf. carte 3).

Les Conventions Territoriales Globales

La Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) signée par la Cnaf et l'Etat pour la période 2018 à 2022 renforce la territorialisation des politiques familiales et sociales. Les Conventions Territoriales Globales (CTG) ont ainsi pour objectif le développement territorial et social sur les champs prioritaires retenus, dont notamment :

- 1) L'articulation entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle ;
- 2) L'accueil des enfants et le soutien à la parentalité,
- 3) L'offre de service en matière de logement et l'insertion sociale et professionnelle.

La Convention territoriale globale est donc le cadre stratégique et contractuel du partenariat avec les communes. En 2020, 9 communes de l'île ont signé une CTG et 15 sont en prévision de signature (cf. carte 3).

Plan rebond Petite enfance - majoration du « bonus territoire Ctg » pour les places nouvelles

Pour préserver l'offre existante et redynamiser la création de modes d'accueil, les Caf lancent un Plan rebond ambitieux de 300 millions d'euros supplémentaires sur 2 ans. Cela consiste en une réduction pérenne du reste à charge en fonctionnement pour les gestionnaires d'EAJE- Psu grâce à la majoration du « bonus territoire Ctg » mis en place pour les structures soutenues par des collectivités signataires d'une Convention territoriale globale.